

« FORMULAIRE TYPE ENTREPRISE DE DEMANDE D'UN ÉCO PRÊT A TAUX ZÉRO
COPROPRIÉTÉS PERFORMANCE GLOBALE - DOM »

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2022

Copropriété

Adresse de réalisation des travaux :

N° Voie :

Code postal : Ville :

Nombre de logements participant au prêt * :

Coûts totaux éligibles :

Coût total éligible revenant à l'ensemble de la copropriété = € TTC

Coût total éligible revenant aux seuls logements appartenant à des
copropriétaires participant au prêt * = € TTC

Plafond par logement de l'éco-prêt à taux zéro = 50.000,00 € TTC

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût
revenant au logement

En signant le présent document, les entreprises certifient qu'elles disposent du signe de qualité RGE pour les travaux qu'elles réalisent, et que ceux-ci respectent les dispositions des articles 7 ou 7 bis de l'arrêté du 25 mai 2011. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant non justifié des travaux.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2011, les cinq types de travaux énoncés ci-dessous doivent être réalisés. Chaque entreprise ayant réalisé un type de travaux certifie les éléments suivants :

Protection de la toiture contre les rayonnements solaires

Coût total éligible revenant au logement * = € TTC

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Protection des murs donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires

Coût total éligible revenant au logement * = € TTC

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Protection des baies donnant sur l'extérieur contre les rayonnements solaires

Coût total éligible revenant au logement * = € TTC

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Perméabilité à l'air des portes et fenêtres limitée (uniquement pour les Hauts de La Réunion, altitude supérieure à 600 mètres)

Coût total éligible revenant au logement * = € TTC

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

Production d'eau chaude sanitaire par un système utilisant l'énergie solaire et doté de capteurs solaires disposant d'une certification CSTBat (ou QB) ou Solar Keymark ou équivalente

Coût total éligible revenant au logement * = € TTC

Nom de l'entreprise : N° SIRET :

Fait à : le Signature

** À remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété*